

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 17 juillet 2020 à 11 h 30
Par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, Mairesse de l'arrondissement suppléante
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 34.

CA20 25 0176

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juillet 2020.

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juillet 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par la conseiller Alex Norris la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA20 25 0177

Octroi à la firme Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., d'un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de la rue De Bienville et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 2 775 798,94 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 3 219 418,80 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-20 (4 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections, sécuriser les déplacements des piétons et verdir le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'octroyer à la firme Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de la rue De Bienville et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 775 798,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTET54-20-02.

D'autoriser une dépense de 2 775 798,94 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement géométrique de la rue De Bienville et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense de 277 579,89 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense de 166 039,97 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207617001

CA20 25 0178

Octroi d'un contrat de 2 138 198,70 \$, taxes incluses, à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint-André, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, de réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier, sur l'avenue du Mont-Royal Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 712 426,35 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 343 376,79 \$ et les

contingences de 230 850,87 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-19 (7 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections, sécuriser les déplacements des piétons et verdier le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'octroyer à la firme Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire, un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint André, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, et de réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier sur l'avenue du Mont-Royal Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 138 198,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTET54-19-25.

D'autoriser une dépense totale de 2 712 426,35 \$, incluant les taxes et les incidences ainsi que les contingences, pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint André, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, et le réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier sur l'avenue du Mont-Royal Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense de 230 850,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1206441001

CA20 25 0179

Octroi d'un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 196 000 \$, toutes taxes applicables, aux organismes Centre du Plateau, La Relance des loisirs tout 9 inc. et l'Association Récréative Milton-Parc, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un fonds d'aide financière d'urgence de 70 \$ par enfant, par inscription et par semaine, pour le programme camps de jour de l'été 2020 en période de COVID-19, et approbation des projets d'addendas à la convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de cent quatre-vingt-seize mille dollars (196 000 \$), toutes taxes applicables, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un fonds d'aide financière d'urgence de 70 \$ par enfant, par inscription et par semaine pour le programme camps de jour de l'été 2020 en période de COVID-19.

| Organismes | Montant maximal |
|------------------------------------|------------------------|
| Centre du Plateau | 42 250 \$ |
| La Relance des loisirs tout 9 inc. | 80 500 \$ |
| Association récréative Milton-Parc | 75 250 \$ |
| Total | 196 000 \$ |

D'approuver les trois projets d'addendas à la convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dont copie est jointe en annexe du dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1207705003

CA20 25 0180

Octroi d'une contribution financière supplémentaire de 63 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'octroyer une contribution financière supplémentaire de 63 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commerciale de l'avenue du Mont-Royal.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1200437001

CA20 25 0181

Ratification des contributions financières versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal aux organismes et pour les montants mentionnés au sommaire addenda décisionnel, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs et du greffe;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De ratifier les contributions financières versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal aux organismes et pour les montants suivants:

| Nom de l'organisme | Contribution financière |
|-----------------------------------|----------------------------|
| Centre d'aide à la famille | 11 759,00 \$ |
| Mission Communautaire Mile-End | 3 000,00 \$ |
| Resto Plateau | 6 000,00 \$ |
| YMCA | 23 790,00 \$ |
| Auberge Madeleine | 4 200,00 \$ |
| Santropol roulant | 6 600,00 \$ |
| Foyer du monde | 2 000,00 \$ |
| Porte ouverte Montréal | 7 800,00 \$ |
| Racine croisée | 4 800,00 \$ |
| Le Chaînon | 12 000,00 \$ |
| Maison du parc | 4 625,00 \$ |
| Maison d'aurore | 10 000,00 \$ |
| Maison St-Dominique | 5 000,00 \$ |
| CODEMCJE | 6 426,00 \$ |
| Comité des citoyens de Miton parc | 4 500,00 \$ |
| | TOTAL 112 500,00 \$ |

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1206229001

CA20 25 0182

Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à Vélo Québec Association, et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à Vélo Québec Association.

D'approuver le projet de protocole d'entente à cet effet, dont une copie est jointe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1200437002

CA20 25 0183

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble mixte de 4 étages et mezzanine, comprenant 24 logements et 2 commerces, situé au 3880, boulevard Saint-Laurent.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 19 juin 2020;

ATTENDU qu'un mandat de surveillance de chantier a été déposé afin d'assurer l'exécution complète et conforme des travaux visés aux plans approuvés et le respect des conditions exigées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les plans révisés signés et scellés par l'architecte Tudor Radulescu, reçus par la Direction le 10 juillet 2020, pour la construction d'un immeuble mixte de 4 étages et mezzanine, comprenant 24 logements et 2 commerces, situé au 3880, boulevard Saint-Laurent, faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001966014, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1206652004

CA20 25 0184

Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juillet 2020. Il est 11 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020.
